



Association Franco Tunisienne des Pyrénées-Atlantiques (AFRAHT64)

5, Rue du Vignemale – 64 230 LESCAR

Site : www.afraht64.com - e-mail : afraht64@gmail.com – Port : 06 11 95 06 41

N° SIRET : 81382487700019 – Code NAF : 9499Z – Référence Interne : 8243550

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 11 MARS 2016.

Le 11 Mars 2016, à 20h15, à la salle des Fêtes, Allées des Prés à Lescar, les Membres de l'Association Franco-Tunisienne des Pyrénées-Atlantiques, déclarée à la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 10 Novembre 2009 et parue au Journal Officiel du 28 Novembre 2009, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire. La convocation écrite, datée du 29 Février 2016, a été envoyée par Monsieur Mohamed FERCHICHI, Président de l'AFRAHT64.

Une feuille de présence signée par tous les Membres présents a été établie et demeure annexée au présent Procès-verbal.

Ladite feuille de présence permet de constater que le total des voix est de 39.

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer sur l'Ordre du Jour suivant, conformément aux dispositions des Article 11 et 12 des Statuts en vigueur :

- 1) Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 Mars 2015.
- 2) Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 Mars 2015.
- 3) Lecture du Rapport Moral et d'Activité, relatif à l'Année 2015, présenté par le Président.
- 4) Rapport Financier du Trésorier, relatif à l'Année 2015.
- 5) Rapport des Censeurs aux Comptes.
- 6) Adoption du montant des Cotisations.
- 7) Présentation du Budget Prévisionnel 2016.
- 8) Vote sur les Résolutions présentées par le Trésorier.
- 9) Désignation de deux Censeurs aux Comptes.
- 10) Questions Diverses.

...../.....

Assiste à l'Assemblée Générale.

- Monsieur Christian LAINE, Maire de LESCAR.

Monsieur FERCHICHI, Président de l'AFRAHT64, ouvre la séance et remercie les Membres présents d'avoir bien voulu assister à cette Assemblée Générale. Il salue tout particulièrement la présence de Monsieur Christian LAINE, Maire de LESCAR.

Le Président engage la discussion sur les différents points de l'Ordre du Jour.

I. Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 Mars 2015.
Celui-ci ne suscite aucun Commentaire. Mis aux Voix, **il est adopté à l'unanimité.**

II. Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 Mars 2015.

Sollicité par le Président, aucun Membre de l'Assemblée Générale ne demande la parole. **Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

III. Rapport Moral et d'Activité du Président, relatif à l'Année 2015.

Le Président donne lecture de son Rapport Moral et d'Activité pour l'exercice écoulé. Il souligne l'augmentation du nombre des Adhérents dont le nombre a été porté à 42.

Sur le plan des actions qui ont été entreprises en 2015, le Président donne des informations sur la mise en place du partenariat scientifique entre l'IPREM-Université de Pau et les Centres de Recherche en Tunisie.

Une Délégation Scientifique Tunisienne a été reçue à Pau et à Lescar du 30 Septembre au 03 Octobre 2015. Monsieur Olivier DONARD, responsable de l'IPREM de Pau, est intervenu en Tunisie du 17 au 19 Décembre 2015.

Sur le plan culturel, l'AFRAHT 64 a participé à l'organisation des deux concerts des 28 et 29 Août à Carthage et à El Jem par l'orchestre symphonique de Pau Pays de Béarn dirigé par le Chef d'Orchestre Fayçal KAROUI.

Par ailleurs, un projet sur le thème « Médias et démocratie » a été préparé. Ce projet, lors de sa réalisation en 2016, doit « permettre à de jeunes journalistes Tunisiens de s'interroger sur les conditions d'exercice de leurs métiers dans un contexte nouveau de transition démocratique ».

D'autres projets ont été mis en chantier pour une réalisation en 2016 :

- Préparation d'un voyage en Tunisie d'une délégation scientifique de Pau.

- Partenariat entre l'Hôpital de Pau et un Hôpital Tunisien.

- Préparation d'un nouveau Convoi Humanitaire.

...../.....

- Préparation d'un voyage Culturel.

Enfin, pour souder un peu plus les Adhérents de l'AFRAHT 64, une journée convivialité a été organisée le 03 Octobre, chez Christiane MARIETTE.

Au terme de la discussion qui a suivi la présentation de son rapport Moral et d'Activité, le Président donne la parole à Monsieur Jalel OCHI, Trésorier de L'Association.

IV. Rapport Financier du Trésorier, relatif à l'Année 2015.

Le Trésorier donne lecture de son Rapport Financier.

Le Compte de résultat relatif à l'année 2015 fait apparaître un excédent de 3532 €. Il s'élevait à 3866 € en 2014.

Le Total des produits de l'Année 2015 s'élève à 4336 €.

Le Total des Charges 2015 s'élève à 804 €.

Le Président remercie Monsieur OCHI pour la clarté de son Rapport et le travail qu'il a accompli pour bien gérer notre Association.

Monsieur FERCHICHI invite les Censeurs aux Comptes à présenter leur rapport.

V. Rapport des Censeurs aux Comptes.

Messieurs VALERE et CHARFADI rendent compte de la mission qui leur a été confiée par l'Assemblée Générale de 27 Mars 2015.

Ils ont procédé à la vérification des documents comptable, vérification qui s'est effectuée dans de bonnes conditions.

Ils remercient Monsieur Jalel OCHI, Trésorier de l'Association, pour son aide et sa disponibilité. « Après contrôle, il apparaît que le Compte de Résultat a été établi sous la forme et selon les mêmes méthodes que les années précédentes ».

Les Censeurs aux Comptes certifient la validité des documents comptables qui sont soumis à l'approbation des Membres de l'Assemblée Générale.

Vi. Montant des Cotisations.

Monsieur OCHI, Trésorier, rappelle que le montant des cotisations s'élève aujourd'hui à 20 € pour un Adhérent individuel, à 30 € pour un couple et à 05 € pour un Etudiant. L'Assemblée Générale décide, à l'unanimité, de reconduire ces barême pour l'Année 2016.

...../.....

VII. Présentation du Budget Prévisionnel 2015.

Le Trésorier commente le Budget prévisionnel 2016. Celui-ci s'équilibre à hauteur de 28760 € hors contributions volontaires. Monsieur OCHI précise que ce Budget prévisionnel, en nette augmentation par rapport à celui de 2015, prend en compte les Budgets Prévisionnels des actions « Médias et Démocratie » et « Convoi Humanitaire ».

Le Président donne la parole aux Membres de l'Assemblée Générale. Au terme de la discussion, il propose de voter les Résolutions suivantes.

VIII. Vote sur les Résolutions présentées par Monsieur OCHI, Trésorier.

- **1ère Résolution** : « L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Trésorier, approuve l'arrêté des Comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2015. Elle approuve, sans exception ni réserve, toutes les opérations effectuées depuis le début de l'exercice 2015 et donne quitus aux Membres du Bureau pour leur gestion de cet exercice ».

Cette résolution est Adoptée à l'unanimité.

- **2ème Résolution** :

« Constatant que le résultat de l'exercice 2015 se traduit par un excédent de 3532 €, l'Assemblée Générale décide de l'imputer sur le report à nouveau.

Cette Résolution est Adoptée à l'Unanimité.

- **3ème Résolution** :

« L'Assemblée Générale approuve le tarif des Cotisations, pour l'année 2015, d'un montant de 20 € pour un Adhérent individuel, 30 € pour un couple, 5 € pour un Etudiant ».

Cette Résolution est Adoptée à l'Unanimité.

- **4ème Résolution** :

« L'Assemblée Générale, après en avoir débattu, approuve le Budget Prévisionnel 2016 d'un montant de 29360 € hors contributions volontaires.

Cette Résolution est Adoptée à l'Unanimité.

- **5ème Résolution** :

« L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale pour l'accomplissement de toutes les formalités de publication et de dépôt prescrites par la loi ».

Cette Résolution est adoptée à l'Unanimité.

...../.....

IX. Délégation de signature.

Afin que le Président de l'AFRAHT 64, puisse faire les démarches nécessaires auprès de la Banque du Crédit Agricole de Billère (64 140), il est proposé aux Membres de l'Assemblée Générale la **résolution** suivante :

« L'Assemblée Générale de l'AFRATH 64 ayant son Siège au 5, Rue du Vignemale 64230 LESCAR, réunie le 11 Mars 2016 donne par les présentes pouvoir :

- à **Monsieur Mohamed FERCHICHI**, Président de l'AFRATH 64 demeurant au 5, Rue du Vignemale - 64230 LESCAR , à l'effet d'effectuer les opérations suivantes au nom de l'Association AFRATH 64 :

- Procéder à l'ouverture de Compte.
- Effectuer des retraits et des dépôts sur le compte bancaire de l'Association.
- Retirer tous Carnets de Chèques.
- Demander tout document bancaire relatif au fonctionnement du compte de l'Association.-
- Effectuer tous règlements nécessités par le fonctionnement de l'Association.

Le présent pouvoir est établi en deux exemplaires dont un est remis à l'établissement bancaire. Il reste valable jusqu'à la révocation éventuelle de ce pouvoir ».

Cette Résolution est Adoptée à l'Unanimité des 39 Membres présents ou représentés de l'Assemblée Générale.

X. Désignation de deux Censeurs aux Comptes.

Monsieur FERCHICHI rappelle que les Personnes qui postulent aux fonctions de Censeurs aux Comptes ne doivent pas faire partie du Conseil d'Administration.

Monsieur David VALERE et Monsieur Slah CHARFADI renouvellent leurs candidatures en qualité de Censeurs aux Comptes. Ils sont élus, **à l'unanimité**, par les Membres de l'Assemblée Générale.

L'Ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur FERCHICHI, Président de l'AFRAHT 64, déclare la séance levée à 22h.

Le Président

Le Secrétaire

La Secrétaire Adjointe

Mohamed FERCHICHI

Charles MANCONI

Laurence SAINT-MARTIN

